

N° 8135²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

**relative à la construction et à l'équipement d'un centre sportif
à Belval, et à l'aménagement des alentours**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS

(22.6.2023)

La Commission se compose de : Mme Chantal GARY, Présidente - Rapportrice, ; Mme Semiray AHMEDOVA, M. Frank COLABIANCHI, M. Félix EISCHEN, M. Jeff ENGELEN, M. Marc GOERGEN, M. Marc HANSEN, Mme Cécile HEMMEN, M. Aly KAES, M. Claude LAMBERTY, M. Marc LIES, M. Marc SPAUTZ, Mme Jessie THILL, M. Carlo WEBER, M. Serge WILMES, Membres.

*

I. ANTECEDENTS

Le projet de loi sous rubrique a été déposé à la Chambre des Députés le 10 janvier 2023 par Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Le texte du projet était accompagné d'un exposé des motifs, d'un commentaire des articles, d'un programme de construction, d'une partie technique, d'une fiche financière, d'une partie graphique et d'une fiche d'évaluation d'impact.

Le projet de loi a été avisé par le Conseil d'État en date du 16 mai 2023.

Lors de sa réunion du 8 juin 2023, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics a examiné le projet de loi ainsi que l'avis du Conseil d'État. Au cours de la même réunion, Mme Chantal Gary a été désignée comme Rapportrice.

La commission a continué ses travaux lors de sa réunion du 15 juin 2023.

La commission parlementaire a adopté le présent rapport au cours de sa réunion du 22 juin 2023.

*

II. OBJET DU PROJET DE LOI

Ce projet de loi de 3 articles vise à autoriser le Gouvernement à faire procéder sur le site de Belval-Ouest à la construction et à l'équipement d'un nouveau Centre sportif, y inclus l'aménagement des alentours, pour un montant maximal de 114,32 millions d'euros toutes taxes comprises (Indice 1003,76 au 1^{er} avril 2022) avec une adaptation semestrielle en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction. La construction du bâtiment, y compris son équipement et l'aménagement des alentours sont réalisés par le Fonds Belval et à charge des crédits mis à la disposition de ce dernier dans les conditions et suivant les modalités prévues à l'article 3 de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'État sur le site de Belval-Ouest. Ce nouveau complexe d'infrastructures sportives répondra aux besoins des établissements scolaires et universitaires y implantés.

L'autorisation du législateur pour procéder aux travaux précités est requise en vertu de l'article 99, cinquième phrase, de la Constitution, étant donné que le montant de la dépense d'investissement en

question dépasse le seuil de 40 millions d'euros prévu par l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Considerations generales

L'implantation et la construction du Centre sportif à Belval découlent avant tout des besoins en infrastructures sportives des établissements universitaires et scolaires implantés à Belval et aux alentours. Le complexe sportif sera ainsi principalement mis à disposition de plusieurs lycées et écoles fondamentales des agglomérations avoisinantes et de l'Université du Luxembourg. Il sera, le cas échéant, également accessible aux fédérations sportives agréées, aux associations sportives régionales et locales, à la structure de formation des entraîneurs, tout comme au grand public.

Au niveau des établissements scolaires, les écoles, lycées, centres, instituts et services visés prioritairement sont : le Lycée de Garçons (LGE), le Lycée Guillaume Kroll (LGK), le Lycée technique de Lallange (LTL), l'École Internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette (EIDE – site d'Esch-sur-Alzette), l'École Internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette (EIDE – enseignement primaire – site de Mondercange), l'École européenne agréée de Belval (EEA), le Lycée Bel-Val (LBV), le Lycée Hubert Clément (LHCE), l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg (EHTL – campus de Sanem), le Centre pour le développement intellectuel (CDI – annexe Kannercampus Belval), l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), le service de la formation professionnelle (SFP), le service de la formation des adultes (SFA), l'École nationale pour adultes (ENAD) et le Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES).

Le programme de construction a été élaboré par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en collaboration avec le Ministère des Sports qui, dans le cadre de la planification du projet, a mis à disposition son expertise en matière d'infrastructures sportives. Les besoins totaux du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au Centre sportif à Belval se résument à :

Centre de natation :

- 5,3 unités de piscine, dont 2 avec fond mobile ;
- 1 unité avec 1 installation de sautoirs.

Centre multisports :

- 5 x 2 unités = 10 unités de hall sportif ;
- 1 mur d'escalade.

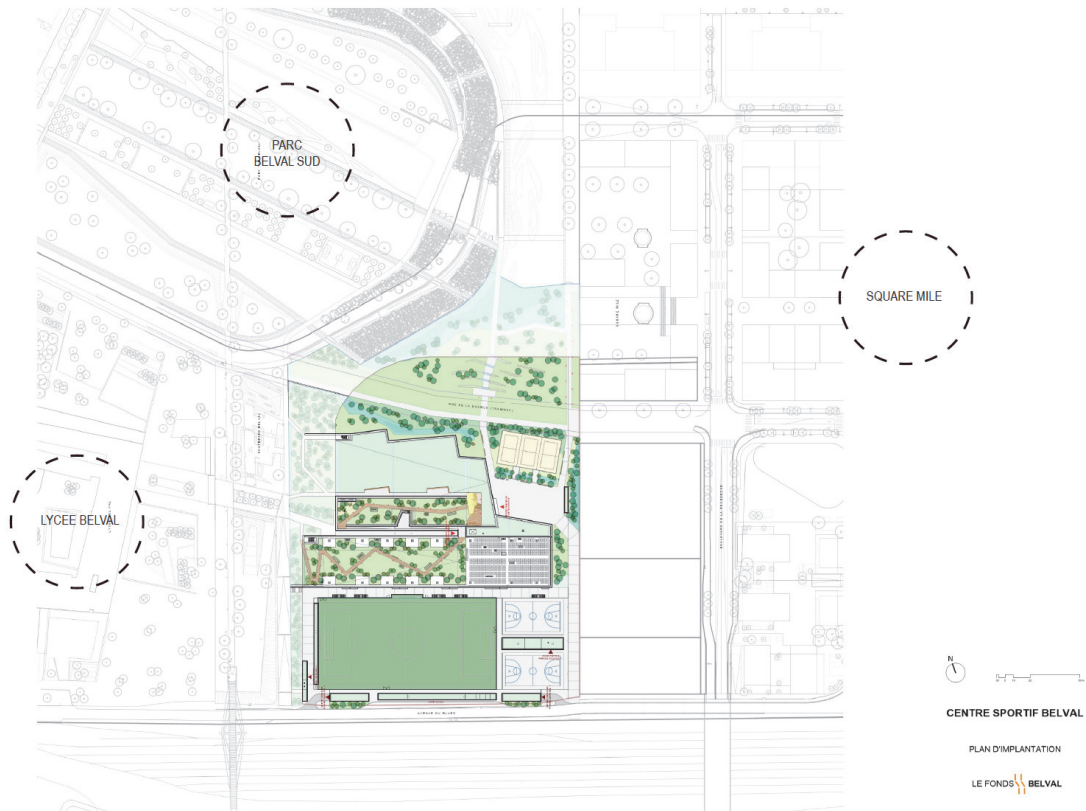
S'y ajoutent ensuite 30 heures de natation, soit 1 unité de piscine, pour les besoins des établissements scolaires de la Commune de Sanem.

Le détail des besoins en heures et équipements des différents acteurs prémentionnés peut être consulté dans le dossier déposé par le Gouvernement (document parlementaire n°8135).

En ce qui concerne l'Université du Luxembourg, les utilisateurs provenant de l'Université seront les suivants :

- Les étudiants inscrits au bachelor en Sciences de l'Éducation, principaux utilisateurs du complexe sportif ;
- L' "University of Luxembourg Competence Centre" (ULCC) qui propose une formation professionnelle continue certifiante permettant de développer un profil de compétences en « éducation au mouvement » pour enfants, pour des professionnels des domaines formels, non-formels et informels de l'éducation ;
- Les participants aux activités sportives de loisir dans le cadre du « CampusSport » destiné aux étudiants et au personnel de l'Université (suivant plages horaires disponibles).

La partie réservée pour l'Université dans le complexe sportif comporte un hall sportif divisible en deux parties pour les activités sportives, deux salles pédagogiques pour l'apprentissage théorique et deux salles de stockage pour le matériel. Les cabines vestiaires sont partagées avec les autres utilisateurs pour optimiser les différents espaces. Le Centre sportif à Belval permettra de garantir un enseignement de qualité dans le domaine de l'éducation sportive, de répondre à la plupart des besoins de l'Université en matière de cours de sport et activités sportives et de regrouper ces activités essentiellement sur un site tout en élargissant, le cas échéant, l'offre en termes de nouveaux cours et activités sportives de loisir dans le cadre du « CampusSport ».





*

Programme de construction

1.	Structure d'accueil	531 m²
1.1 Hall d'accès	<ul style="list-style-type: none"> – Hall d'entrée avec accueil – Garde-robe – Local informatique – Local gardien – Infirmerie – Sanitaires 	350 m ²
1.2 Administration	<ul style="list-style-type: none"> – 7 bureaux – Salle de réunion – Local informatique – Kitchenette – Local archives / copies – Sanitaires – Local ménage 	181 m ²
2. Centre de natation		3.015 m²
2.1 Piscine	<ul style="list-style-type: none"> – 3 bassins 25 x 15 mètres dont 2 avec fond mobile – Bassin plongeurs 12 x 14 mètres – Local de surveillance – Local premiers soins – 2 vestiaires maîtres-nageurs – 4 locaux dépôts 	1.625 m ²
2.2 Vestiaires	<ul style="list-style-type: none"> – Zone d'attente avec séchoirs – 12 vestiaires collectifs – 2 vestiaires pour le grand public avec casiers – 2 vestiaires pour enseignants – 2 vestiaires PMR – Douches – 2 zones sanitaires 	894 m ²

2.3 Logistique	<ul style="list-style-type: none"> – Local stock – Local nettoyage – Réserves, dépôts, remises – 3 ateliers – Locaux pour le personnel – Séjour et kitchenette – Débarras / local ménage – Vestiaires et douches - Sanitaires – Locaux de gestion technique – Centre de gestion surveillance – 2 bureaux – Local informatique 	<i>496 m²</i>
3. Centre pédagogique		1.062 m²
3.1 Salle de sport	<ul style="list-style-type: none"> – Hall sportif 30 x 27 mètres divisible en 2 unités – 2 locaux matériel – Salle d'enseignement adjacente divisible 	<i>1.062 m²</i>
4. Centre multisports		6.315 m²
4.1 Grand hall sportif	<ul style="list-style-type: none"> – Hall sportif 27 x 60 mètres divisible en 6 unités – 6 locaux matériel – Régie 	<i>3.004 m²</i>
4.2 Musculation	<ul style="list-style-type: none"> – Salle d'activité – Local matériel – Local encadrement, surveillance, bureau 	<i>388 m²</i>
4.3 Arts martiaux et expression corporelle	<ul style="list-style-type: none"> – Salle d'activité – Local matériel – Local encadrement, surveillance, bureau 	<i>556 m²</i>
4.4 Squash	<ul style="list-style-type: none"> – 2 courts – Local matériel – Local encadrement 	<i>163 m²</i>
4.5 Escalade	<ul style="list-style-type: none"> – Unité d'escalade 10 x 27 mètres, hauteur 8 mètres – Local matériel – Local encadrement 	<i>374 m²</i>

4.6 Vestiaires y compris Centre pédagogique et extérieurs	1.057 m ²
<ul style="list-style-type: none"> – 15 vestiaires collectifs avec douches – 2 vestiaires individuels avec douches et casiers – 5 vestiaires privatifs / locaux massage – 2 vestiaires professeurs avec douches – 2 zones sanitaires – 2 zones armoires – Local entretien – 4 locaux stock 	
4.7 Logistique	773 m ²
<ul style="list-style-type: none"> – Dépôt matériel – Garage entretien – Hangar à machines 	
Total surface nette d'exploitation du bâtiment	10.923 m²
Parking souterrain (surface nette)	8.566 m²
Terrains de sport et autres surfaces extérieures	19.546 m²
Terrains de sport	8.244 m ²
<ul style="list-style-type: none"> – Terrain de sport en matière synthétique 100 x 50 mètres et marges de recul – 2 terrains multisports 33 x 18 mètres et marges de recul – 3 terrains beach-volley 16 x 8 mètres et marges de recul – Parcours fitness et jogging éclairés 	
Surfaces extérieures	11.302 m ²
<ul style="list-style-type: none"> – Locaux pour stockage matériel – Rangement vélos et station de nettoyage – Surfaces vertes restantes 	

Implantation

Le terrain dédié à la construction du Centre sportif se situe dans le Parc Belval, espace paysager conçu en tant que zone de récréation, de pédagogie et de détente reliant les quartiers résidentiels de Belval Nord et Sud au quartier mixte du Square Mile. À l'échelle de la parcelle, ce dernier constitue une réelle jonction entre les différentes infrastructures qui l'entourent et leurs niveaux respectifs. À l'Est du terrain, les rez-de-chaussée des immeubles en cours de construction dans le quartier du Square Mile et les voies de chemin de fer au Sud, surplombent d'environ 4,50 mètres le niveau inférieur du parc, tandis qu'à l'Ouest, au niveau supérieur du parc, se trouve le Lycée Bel-Val.



Accessibilité

La localisation du Centre sportif garantit une bonne accessibilité en transports en commun. La gare ferroviaire « Belval-Lycée » ainsi que les arrêts de bus « Um Bedding » et « Porte de France », desservis par les lignes TICE et RGTR, se trouvent dans un rayon de 500 mètres. De plus, le terrain du Centre sportif offre un arrêt terminus RGTR « Lycée Bel-Val » en partie Sud, le tout permettant ainsi de relier le site à la majorité des agglomérations principales de la Région Sud.

Le terrain du Centre sportif sera également traversé par la future ligne de tram rapide offrant un nouveau tracé au réseau de transports en commun relié principalement à la Ville de Luxembourg. Un arrêt est planifié à proximité de l'entrée principale du bâtiment. Le transport scolaire est quant à lui garanti par un nouvel arrêt de bus aménagé à proximité immédiate du Centre sportif et du Lycée Bel-Val, situé le long de l'avenue du Blues.

À plus petite échelle, le site est bien connecté aux quartiers alentours par un ensemble de chemins à mobilité douce agrémentés de stations « Vël'ok ».

L'avenue du Blues, également surnommée « Südband » et parallèle aux voies de chemins de fer, constitue par ailleurs l'unique accès routier au site pour le transport individuel motorisé. Elle permet d'atteindre le parking du Centre sportif offrant notamment des places de stationnement pour visiteurs.

Architecture



Le concept principal du Centre sportif reflète la volonté de l'intégrer dans l'environnement et se traduit principalement par la création d'une couverture paysagère, support et abri du programme sportif, étudiée comme le prolongement du Parc Belval. La toiture du bâtiment, conçue par un ensemble de pans végétalisés, est en grande partie accessible au public et offre un parcours agrémenté de différents points de vue sur les alentours.

Partiellement enterré et respectant le dénivelé existant du terrain du côté du Lycée Bel-Val et du parc, le bâtiment s'ouvre du côté Nord-Est vers le quartier animé du Square Mile. Sa façade, en connexion directe avec la ville, donne sur un parvis placé dans la prolongation de l'espace public du Square Mile et ses diverses activités urbaines.

Fonctions

Le Centre sportif se divise en trois volumes distincts. Les salles de sport de grandes dimensions, situées au Sud, sont semi-enterrées pour limiter l'impact de leur hauteur et réduire les surfaces des façades hors sol. Tout au Nord, le volume du centre de natation offre de grandes ouvertures donnant sur l'espace public. Les espaces de service ou secondaires, comme la partie administrative, les salles de sport annexes et les vestiaires sont, quant à eux, condensés dans la partie centrale du bâtiment.

Ces trois volumes sont connectés entre eux par le hall d'accueil et de distribution, colonne vertébrale du projet, desservant trois entrées dont l'accès principal est marqué par un auvent généreux donnant sur le parvis extérieur situé côté Est, en connexion directe avec le quartier du Square Mile.

Les terrains de sport extérieurs situés aux alentours du bâtiment se fondent, quant à eux, dans les aménagements du parc où différents pavillons servant de lieu de stockage de matériel ou d'abri à vélos sont mis en évidence.

Tout au Sud, un parking souterrain accessible depuis l'avenue du Blues et indépendant du Centre sportif, complète les infrastructures.

Organisation interne

Le Centre sportif se développe sur trois niveaux principaux. Au rez-de-chaussée se trouve le hall d'accueil, une partie de l'administration et le centre de natation tandis qu'au sous-sol sont localisés les espaces nécessitant une hauteur plus importante, comme le hall du centre pédagogique et le grand hall

sportif, avec leurs vestiaires attenants. Au premier étage se situent les salles de sport annexes et quelques vestiaires complémentaires. La toiture végétalisée est par ailleurs également accessible depuis le noyau central.

Le complexe offre trois possibilités d'entrée. L'accès principal depuis le parvis à l'Est donne directement sur le hall d'accueil et de distribution qui permet de desservir de manière efficace l'ensemble des espaces sportifs par un unique noyau central doté d'un escalier et d'un ascenseur. Un deuxième accès, réservé aux autorisés et au personnel du Centre sportif, est situé à l'arrière du bâtiment, côté Sud. Il permet notamment d'accéder plus directement à la zone administrative depuis les boxes de stationnement pour vélos ou le parking souterrain. Enfin, un troisième accès, réservé aux professeurs et élèves des établissements scolaires alentours arrivant en bus, est situé côté Ouest, en face du portail d'entrée du Lycée Bel-Val. Cette entrée, accessible de plain-pied depuis l'extérieur, est située au premier étage du Centre sportif et donne directement accès au noyau principal de distribution. Un accès livraison situé en partie Sud depuis l'avenue du Blues complète les possibilités d'accéder au bâtiment.

Equipements extérieurs

Le parc sportif en plein air se développe autour et au-dessus du bâtiment, dans la prolongation du niveau du Square Mile et du Parc Belval. Par un jeu de topographie et de pente douce, l'espace est rendu fluide, permettant aux piétons d'accéder aux différents niveaux du terrain. Le grand terrain de sport de 100 x 50 mètres (hors marges de recul) en matière synthétique, ainsi que les deux terrains multisports de 33 x 18 mètres (hors marges de recul), se retrouvent dans la partie Sud de la parcelle, tandis que les trois terrains de beach-volley de 16 x 8 mètres (hors marges de recul) sont localisés aux abords du parvis, permettant d'animer l'espace public. Hormis le grand terrain de sport, ces zones peuvent ne pas être clôturées afin de rester accessibles au public et inviter les passants à se rassembler et faire du sport.

Une piste carrossable pour les pompiers est aménagée le long de la façade Est du bâtiment jusqu'au parvis. Un deuxième accès pompier est situé côté Ouest sur la rampe d'accès existante en béton, entre le Centre sportif et le Lycée Bel-Val.

Enveloppe extérieure et matériaux

Afin de renforcer le concept de bâtiment paysager, l'enveloppe extérieure du Centre sportif est principalement pourvue d'un bardage bois fixé mécaniquement sur la structure, et isolée thermiquement à l'aide de panneaux d'isolation en laine minérale. En fonction de leur orientation, des vues ou interactions avec l'espace public, et des apports de lumière souhaités dans les espaces intérieurs, les façades plus ou moins ouvertes se composent suivant des modules toute hauteur de 125 centimètres de large, marquant la verticalité des éléments tout en rappelant l'échelle humaine.

Les baies vitrées du bâtiment, basées sur le même principe modulaire toute hauteur que les panneaux pleins de la façade, sont un système de mur rideau en aluminium composé de triple vitrage pour les parties translucides donnant sur les espaces intérieurs. Un double vitrage émaillé cachant l'isolant en laine minérale est utilisé pour les parties au droit des nez de dalles ou de l'acrotère. L'absence de linteau garantit un éclairage naturel maximal des espaces intérieurs. Seules les fenêtres des bureaux de la partie administrative sont pourvues d'ouvrants simple battant avec limiteur d'ouverture, permettant une ventilation naturelle des locaux et renforçant le confort des utilisateurs. Les vues vers l'extérieur en position assise sont par ailleurs garanties par l'absence d'allège opaque. Les risques d'éblouissement ou de surchauffe sont maîtrisés grâce à l'ajout de stores intérieurs et extérieurs motorisés, en fonction de l'orientation et des besoins de chaque espace intérieur.

Les pans de toiture accessibles sont dotés d'un complexe d'isolation et d'une membrane d'étanchéité dédiés aux toitures plates végétales intensives, permettant notamment la plantation de différents arbustes et arbres, tandis que les parties non accessibles sont pourvues d'un complexe de toitures plates extensives pour une végétation de type vivaces ou prairies sauvages.

La toiture du centre pédagogique est quant à elle équipée d'une installation d'environ 450 panneaux solaires hybrides et photovoltaïques, disposés en V inversé et orientés Est-Ouest. Des coupoles de désenfumage, en grande partie délimitées et dissimulées par la végétation, sont localisées sur les toitures du grand hall sportif et du hall pédagogique.

Construction durable

Le choix des matériaux est réalisé sur base de données objectives rassemblées autour de cinq catégories principales, pondérées en fonction de critères basés sur les principes de la construction durable, en l'occurrence la fonctionnalité, le coût, l'environnement, la circularité du produit et celle de la matière.

Cette analyse approfondie a permis de générer une banque des matériaux dont la composition et la teneur en substances chimiques est majoritairement connue. De ce fait, 70 pour cent des matériaux utilisés (en termes de poids) pour la construction du Centre sportif peuvent à ce jour être recyclés et moins de 5 pour cent doivent être mis en décharge. La mise en œuvre de matériaux sains et sans SVHC (« substances of very high concern ») est également une des priorités du projet.

Par ailleurs, les solutions retenues pour la construction du complexe sportif sont standardisées suivant le principe de modularité et facilitent l'assemblage, tout comme la récupération des éléments pour une utilisation future. Ainsi, 30 pour cent des éléments disposent d'une fixation mécanique réversible favorisant le démontage facile en termes de coût et de temps.

Enfin, l'emploi rationnel des matériaux et de la matière, c'est-à-dire limiter leur utilisation et réduire leur quantité au strict nécessaire, fait également partie du concept général d'économie de moyens du bâtiment et permet notamment de réduire son bilan carbone. En effet, environ 20 pour cent d'émissions de dioxyde de carbone ont ainsi pu être économisés, représentant 1.600 tonnes de gaz à effet de serre.

Concept énergétique intégré

L'objectif principal du concept énergétique du Centre sportif consiste à réaliser un bâtiment à consommation énergétique minimale offrant un confort maximal aux utilisateurs, tout en optimisant les moyens techniques et en réduisant les coûts d'entretien ainsi que les frais d'exploitation. Pour y parvenir, il y a lieu, d'une part, d'optimiser les composants passifs tels l'isolation thermique et les vitrages et, d'autre part, de mettre en œuvre des installations et équipements performants et d'assurer une production d'énergie renouvelable par le bâtiment même. Cette optimisation des composants du bâtiment donne des résultats allant bien au-delà des prescriptions du certificat de performance énergétique (CPE).

Une conception technique passive, en l'occurrence la ventilation nocturne, associée au principe du « geo-cooling » – le rafraîchissement par pompe à chaleur géothermique – permet quant à elle de réduire les besoins en refroidissement du bâtiment.

La mise en place de systèmes de récupération est le point clé de l'optimisation des équipements techniques. Dans l'espace des bassins de natation, la centrale de traitement d'air couplée à un récupérateur de chaleur à plaque, respectivement une pompe à chaleur, permet de récupérer environ 80 pour cent de la chaleur afin de la réutiliser pour le chauffage de l'air dans le hall de natation ou pour le chauffage de l'eau des bassins. La chaleur est également récupérée sur l'eau des douches pour servir de préchauffage dans la production d'eau chaude sanitaire et permettre ainsi d'en réduire les besoins. L'eau des douches sert, après purification, à alimenter les toilettes ou arroser les surfaces vertes aux abords du Centre sportif. Ce système, couplé à l'installation d'appareils sanitaires de type basse consommation, réduit le besoin en eau potable d'environ 15 pour cent et limite le rejet des eaux grises dans le réseau d'égouttage. Le traitement des eaux de piscine par ultrafiltration permet quant à lui une économie d'eau d'environ 40 pour cent par rapport à un traitement conventionnel. Plus de 25 pour cent de l'eau rejetée par ce système peuvent par ailleurs être dirigés vers le réseau d'eau de pluie.

Au niveau de la ventilation des différents locaux, le concept de récupération se traduit notamment par le recyclage de l'air des halls sportifs permettant de ventiler les vestiaires et les locaux annexes. L'air pulsé de ventilation peut également être rafraîchi par le circuit d'eau glacée, produite « fatalement » par les pompes à chaleur nécessaires à la production de chauffage. De manière générale, le principe de ventilation à la demande, en fonction de l'usage et de l'occupation des locaux, respectivement des données rassemblées par des sondes de dioxyde de carbone, est adopté pour l'ensemble du bâtiment et limite ainsi l'apport d'air neuf au strict nécessaire.

Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs du Centre sportif se développent sur quelque 19.000 mètres carrés de surface, dont environ 6.650 mètres carrés sont plantés sur la dalle de toiture, en grande partie végétalisés et accessibles. Ils offrent différents espaces verts à ambiances variées, organisés autour de plusieurs fonctions alliant activités sportives, récréatives et lieu de détente. Des aménagements en gradins, du

mobilier urbain et un éclairage public viennent équiper ces espaces. Des garde-corps métalliques en fines mailles sont également prévus aux abords de la toiture sur laquelle est installée, au point le plus haut, une plateforme d'observation.

Dans le respect du paysage naturel et écologique du Parc Belval, le site prévoit des milieux naturels variés permettant d'intégrer, voire de réinsérer des espèces indigènes, et de développer des zones de refuge pour la faune. Le choix des plantations est notamment motivé par leur entretien réduit.

Des chemins piétons en revêtement minéral ou plâtrage bois, en grande partie accessibles aux personnes à mobilité réduite, offrent un parcours aux sportifs et promeneurs du Parc Belval. La plupart convergent vers un parvis situé devant l'entrée principale, un espace généreux permettant le rassemblement des utilisateurs et visiteurs du bâtiment.

Côté Sud, des quais de bus seront aménagés le long de l'avenue du Blues garantissant un accès sécurisé et rapide aux élèves, professeurs et visiteurs du complexe sportif. Une aire de stationnement et de rebroussement, destinée aux bus scolaires et aux lignes du régime général des transports routiers (RGTR) desservant le complexe sportif et les établissements scolaires alentours, est également prévue aux abords de la voirie.

Des détails techniques et des illustrations supplémentaires concernant le programme de travail lié à ce projet peuvent être consultés dans le dossier déposé par le Gouvernement (document parlementaire n°8135) ainsi que dans le document de travail présenté lors de la réunion de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics du 8 juin 2023.

*

FICHE FINANCIERE

Devis estimatif

(indice 1003,76 / 1^{er} avril 2022)

Coût de la construction		65 564 399.-
Gros-oeuvre clos et couvert	34 544 138.-	
Technique, y compris énergies renouvelables	20 466 248.-	
Parachèvement	10 554 013.-	
Coût complémentaire		17 315 744.-
Travaux préparatoires	2 986 516.-	
Dépollution	919 659.-	
Aménagements extérieurs	7 955 222.-	
Equipement mobilier et spécial *	3 291 923.-	
Oeuvre(s) d'art	500 000.-	
Frais divers	1 662 421.-	
Réserve pour imprévus		3 874 451.-
Honoraires		10 953 822.-
Coût total HTVA		97 708 416.-
TVA 17%		16 610 431.-
Coût total TTC		114 318 847.-
COÛT TOTAL TTC ARRONDI		114 320 000.-

* Le budget de l'équipement du centre pédagogique ne prévoit ni les équipements informatiques actifs (serveurs, switches, ordinateurs), ni les équipements techniques spécifiques qui seront acquis et installés par l'Université du Luxembourg.

FICHE FINANCIERE D'IMPACT BUDGETAIRE
relative aux dépenses annuelles de consommation,
d'entretien et de personnel

(conformément à l'art. 79 sub. A de la loi du 8 juin 1999 portant sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat) en euro TTC)

Frais de consommation		365 000.-
Energie thermique	90 000.-	
Energie électrique	150 000.-	
Eau/Canalisations	125 000.-	
Frais d'entretien courant et de maintenance		1 066 000.-
Bâtiment (~ 1 % du coût de construction hors techniques)	528 000.-	
Installations et équipements techniques	479 000.-	
Alentous	59 000.-	
Provisions d'entretien préventif		1 875 000.-
Bâtiment (~2 % du coût de construction hors techniques)	1056 000.-	
Installations et équipements techniques	819 000.-	
Frais de fonctionnement		2 165 000.-
Frais d'exploitation	1 640 000.-	
Frais de surveillance	328 000.-	
Frais de nettoyage	197 000.-	
Total frais (EUR)		5 471 000.-
Frais de personnel annuel supplémentaire		3 973 552.-
A noter que la construction du Centre sportif à Belval implique à partir de 2027 un besoin en personnel supplémentaire évalué à 40 équivalents temps plein (ETP), toutes catégories confondues.		

*

III. AVIS

Avis du Conseil d'Etat (16.5.2023)

Dans son avis du 16 mai 2023, le Conseil d'Etat n'a pas émis de remarques quant au fond.

*

IV. COMMENTAIRE DES ARTICLES

Article 1^{er}

L'article 1^{er} autorise le Gouvernement à procéder sur le site de Belval-Ouest à la construction et à l'équipement d'un nouveau centre sportif, ainsi qu'à l'aménagement des alentours.

L'article n'appelle ni d'observation de la part du Conseil d'Etat, ni d'observation de la part de la commission parlementaire quant au fond.

La commission parlementaire tient compte des remarques d'ordre légistique du Conseil d'Etat émises dans son avis du 16 mai 2023, estimant que le terme « nouveau » est à supprimer, car superfétatoire.

Article 2

L'article 2 détermine l'enveloppe budgétaire servant au financement du projet, rattachée à l'indice semestriel des prix de la construction valable au 1^{er} avril 2022.

L'article n'appelle ni d'observation de la part du Conseil d'État, ni d'observation de la part de la commission parlementaire quant au fond.

Article 3

L'article 3 dispose que les travaux, l'aménagement des alentours et l'équipement faisant l'objet du présent projet de loi sont réalisés par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'État sur le site de Belval-Ouest et que les dépenses visées à l'article 2 du présent projet de loi sont à charge des crédits mis à la disposition de ce dernier.

L'article n'appelle ni d'observation de la part du Conseil d'État, ni d'observation de la part de la commission parlementaire quant au fond.

La commission parlementaire tient compte des remarques d'ordre légistique du Conseil d'État émises dans son avis du 16 mai 2023, estimant qu'il convient d'insérer une virgule après le terme « alentours ».

*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi n°8135 dans la teneur qui suit :

*

V. TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

PROJET DE LOI

relative à la construction et à l'équipement d'un centre sportif à Belval, et à l'aménagement des alentours

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à procéder sur le site de Belval-Ouest à la construction et à l'équipement d'un centre sportif, y compris l'aménagement des alentours.

Art. 2. Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1^{er} ne peuvent pas dépasser le montant de 114 320 000 euros toutes taxes comprises. Ce montant correspond à la valeur 1003,76 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1^{er} avril 2022. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3. La construction du bâtiment, y compris son équipement et l'aménagement des alentours, sont réalisés par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest, à charge des crédits mis à la disposition de ce dernier dans les conditions et suivant les modalités prévues à l'article 3 de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest.

Luxembourg, le 22 juin 2023

La Présidente-Rapportrice,
Chantal GARY

